



Discours lu de Ségolène NEUVILLE

Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Présentation du livre blanc de l'ARPEJEH

9 mars 2017

Madame la Ministre, Marie-Anne Montchamp,
Monsieur le Président de l'ARPEJEH, Bertrand Signé,
Mesdames, messieurs,

Mes contraintes d'agenda ne m'ont pas permis d'être parmi vous aujourd'hui pour la présentation de votre Livre blanc.

Je le regrette car l'action de l'ARPEJEH et le contenu du livre blanc sont en parfaite cohérence avec le principal objectif que je porte en tant que Secrétaire d'Etat. C'est pour cela que j'ai tenu à vous adresser ce message.

Mon engagement a un but simple, donner plus de liberté de choix aux personnes quelles que soient leurs fragilités et quel que soit leur handicap. L'insertion professionnelle est un des vecteurs essentiels de

cette liberté de choix et de l'émancipation. C'est le combat que vous avez choisi, et je le salue, d'autant que vous avez pris le parti d'agir dès le plus jeune âge. C'est ainsi en effet que l'on peut construire une société inclusive, en montrant ce qui est possible tant aux employeurs qu'aux jeunes en situation de handicap et à leurs parents.

L'action que vous menez s'inscrit dans l'esprit de la loi de 2005 qui nous invite à sortir d'une logique où la politique du handicap serait portée uniquement par le Ministère des affaires sociales et par les structures spécialisées. Depuis 5 ans bientôt, nous avons constamment cherché à prendre des mesures concrètes pour que les principes de la loi de 2005 ne soient pas des vœux pieux, pour qu'ils puissent devenir une réalité pour nos concitoyens en situation de handicap.

Votre livre blanc met l'accent sur l'école ; c'est en effet là que beaucoup de choses se jouent pour l'avenir des enfants handicapés. La scolarisation en milieu ordinaire a beaucoup progressé. 300 000 élèves en situation de handicap sont désormais accueillis dans les écoles, c'est 30% de plus qu'à la rentrée 2011. C'était notre priorité. Nous pouvons donc nous en réjouir mais nous devons aussi accompagner cette évolution positive. Le livre blanc propose plusieurs pistes intéressantes et je voulais en évoquer deux pour lesquelles toute action future pourra s'appuyer sur les acquis de la dynamique que nous avons engagée.

Premièrement votre proposition numéro deux qui concerne la formation des enseignants. Nous avons mis en place un nouveau

certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée. Cette formation commune aux enseignants du premier et du second degré – constitue un ensemble de modules de 400 heures et sera adossé à un Master pour être davantage valorisée. Ce diplôme verra le jour à la rentrée 2017 et permettra une meilleure formation des enseignants du premier et du second degré, au service de l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Un autre élément essentiel à la réussite des enfants handicapés à l'école, c'est bien évidemment l'accompagnement humain. Vous le dites dans votre livre blanc : il faut professionnaliser ce métier et vous évoquez la mise en place du nouveau diplôme d'accompagnant éducatif et social et sa spécialisation portant sur l'éducation inclusive qui permettra de former les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). C'est une étape importante dans la professionnalisation de l'accompagnement des élèves handicapés notamment parce que les professionnels en poste pourront aussi y accéder via la VAE. Cependant vous avez raison de souligner que le deuxième enjeu auquel on doit répondre est celui de la pérennisation des emplois. Nous avons engagé ce mouvement. Les 56 000 contrats aidés à temps partiel d'Auxiliaires de vie scolaire vont être transformés progressivement en contrats d'AESH, en CDD avec un passage possible en CDI au bout de 6 ans. Près de 6 000 équivalents temps plein d'AESH en ont déjà bénéficié à la rentrée 2016.

Je sais qu'au-delà des questions de scolarisation, vous tenez particulièrement au dispositif d'apprentissage. Sachez que, conformément aux annonces du Président de la République à la dernière Conférence nationale du handicap, une nouvelle circulaire sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap publiée au mois de décembre permettra d'améliorer les conditions d'accès des collégiens handicapés aux filières professionnelles et à l'apprentissage.

Un autre engagement que nous avons tenu est celui de la création du nouveau dispositif « d'emploi accompagné ». Il s'agit d'apporter un soutien adapté tant aux salariés handicapés qu'à leurs employeurs, à tout moment du parcours professionnel. Un financement de 5M€ est prévu pour ce type de projets en 2017 et le FIPHFP et l'AGEFIPH apporteront un financement complémentaire de 2,5 millions d'euros.

Je tiens à revenir sur le sujet de l'AGEFIPH et du FIPHFP. Le moment est venu de mettre sur la table la question du financement de ces fonds, vous le soulignez également dans votre Livre blanc. En effet, au fur et à mesure que l'emploi des personnes handicapées progresse, leurs recettes baissent alors qu'il faut continuer à accompagner les personnes. Nous devons réfléchir à un nouveau modèle, nous l'avons d'ailleurs inscrit au Comité interministériel du handicap du mois de décembre dernier. Et une mission de l'IGAS et de l'IGF va bientôt se pencher sur le sujet. J'espère que vous pourrez contribuer à la réflexion qui sera menée en vous appuyant sur

l'expérience concrète que vous avez de l'insertion des jeunes en situation de handicap.

De manière plus générale, je tiens à vous remercier pour les propositions que vous formulez et l'engagement qui est le vôtre. C'est grâce à ceux qui se mobilisent au quotidien au service de l'inclusion que nous pourrons bâtir une société plus solidaire, plus ouverte aux différences, mais surtout plus consciente du potentiel de chacun de ces membres quel que soit sa situation.

Je compte donc sur vous pour y parvenir.

Et vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination.

Je vous remercie.